

## 6. LE RÉGIME DE CONTRÔLE DES TECHNOLOGIES RELATIVES AUX MISSILES (RCTM)

### CONTEXTE

En avril 1987, le Canada, la France, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis ont annoncé qu'ils s'étaient entendus sur une politique concertée dont l'objet était de limiter les exportations de missiles et de techniques connexes. Depuis 1983, les sept pays, qui avaient d'abord échangé des lettres, négociaient secrètement l'entente. Connu sous le nom de Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles (RCTM), cet accord n'est pas un traité officiel. Il a été conclu pour répondre à des préoccupations croissantes face à la prolifération des armements en général et, en particulier, à la prolifération des missiles balistiques dans des régions où règnent la tension et l'instabilité. Solution des pays fournisseurs d'armes au problème de la limitation des armements, le RCTM vise donc à limiter les transferts de technologies susceptibles de contribuer à la mise au point de vecteurs pour armes nucléaires, tout en permettant les exportations de produits utilisés dans les programmes civils.

Depuis 1987, d'autres pays ont adhéré au régime. Ainsi, en juillet 1992, le RCTM comptait vingt-deux États membres (voir tableau). En 1990, l'Union soviétique a fait savoir qu'elle souhaitait adhérer à ses termes et a engagé des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis en vue d'une coopération dans la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. D'importants marchands d'armes, comme la Corée du Nord, ne font toujours pas partie du RCTM, mais en novembre 1991, la Chine, grand fournisseur de missiles et de technologies connexes, a indiqué au secrétaire d'État américain James Baker qu'elle était prête à se conformer au régime. Début février 1992, elle s'y est officiellement engagée dans une lettre adressée aux États-Unis, ce qui a permis à Washington de commencer à lever les sanctions qui pesaient contre Beijing en matière de satellites, de pièces de rechange et d'ordinateurs ultra-rapides.

En octobre 1991, le gouvernement israélien a annoncé qu'il se plierait aux règlements du RCTM. On soupçonne Israël de n'avoir accepté d'adhérer au régime que sous les pressions américaines, mais l'important est en définitive que l'on ait obtenu l'adhésion d'un gros producteur de missiles. Le 31 décembre 1991, le gouvernement israélien a entrepris les démarches législatives nécessaires pour que l'État hébreu se soumette aux directives du RCTM.